

**Adresser toutes correspondances à votre Intermédiaire**

110730 - PRUDENCE CREOLE ST LOUIS  
154A, Avenue PRINCIPALE  
97450 ST LOUIS  
Tél : 0262 70 94 14

**SOUSCRIPTEUR : 5682489**

**MR BOYER JEAN FABRICE**  
7, Chemin PARADIS  
MARE SECHE  
97413 CILAOS

Le mercredi 01 avril 2020

Veillez trouver ci-dessous, la carte verte de votre véhicule qui vous servira d'attestation d'assurance.  
En outre, conformément au Décret du 22 août 1985, nous vous adressons le certificat d'assurance à apposer sur votre véhicule de la manière suivante :  
— Pour les véhicules : en bas à droite du pare-brise.  
— Pour les deux-roues : sur le garde-boue avant.

*Pour la Compagnie*

**CERTIFICAT D'ASSURANCE**

du **01/04/20** au **31/03/21**

Identification

**AC-212-CB**

F974 A2462870

**Prudence Créole**



<b>1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD</b>			<b>2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANCAIS</b>																			
<b>3. V A L A B L E</b>			<b>4. Code pays / Code assureur / Numéro</b>																			
DU		AU																				
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année																	
01	04	2020	31	03	2021																	
(Ces deux dates comprises)																						
<b>5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° de moteur</b> <b>AC-212-CB</b>			<b>6. Catégorie du véhicule *</b> <b>B</b>	<b>7. Marque du véhicule</b> <b>SUZUKI</b>																		
<b>8. VALIDITE TERRITORIALE</b> Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter <a href="http://www.cobx.org">www.cobx.org</a> ) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.																						
A	B	BG	CY (1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL
P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	<del>RU</del>	SRB <sup>(2)</sup>	TN	TR	UA	
(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.																						
(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée à la République du Monténégro et aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.																						
<b>9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule).</b> <b>MR BOYER JEAN FABRICE</b> 7, Chemin PARADIS MARE SECHE 97413 CILAOS																						
<b>10. Cette carte a été délivrée par :</b>					<b>11. Signature de l'assureur</b>																	
<p>S.A. au Capital de 7 026 960 € 32, Rue ALEXIS DE VILLENEUVE - CS 71081 - Tél : 0262 70 95 00 Entreprise régie par le Code des Assurances - Registre du Commerce: N°72 B 59 - INSEE 310 863 139 Site WEB: <a href="http://www.prudencecreole.com">http://www.prudencecreole.com</a></p> <p>Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026</p>																						
* CODE CATEGORIE DE VEHICULES : A.AUTOMOBILE B.MOTOCYCLE C.CAMION OU TRACTEUR D.CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE E.AUTOBUS OU AUTOCAR F.REMORQUE G.AUTRES																						